

Procès du Carlton : des parties civiles abandonnent leurs poursuites contre DSK



L'ancien patron du FMI est protégé par l'insuffisance des charges pesant contre lui.

DSK sera très bientôt tiré d'affaire. Deux avocats de parties civiles ont indiqué ce lundi 16 février qu'ils abandonnaient les poursuites à l'encontre de l'ancien patron du FMI dans le procès pour "proxénétisme", dit du Carlton.

Les charges contre l'ancien favori à la présidentielle de 2012 étant insuffisantes, "Equipes d'action contre le proxénétisme retire sa constitution de partie civile à l'encontre de Dominique Strauss-Kahn", a déclaré lors de l'audience Me David Lepidi, avocat de l'association. Son confrère Gilles Maton, qui défend quatre prostituées dont deux poursuivaient DSK, a également annoncé qu'il abandonnait ses poursuites contre l'ancien patron du FMI.

Plus tôt dans la journée, Gilles Maton avait fustigé "le sentiment de toutes puissance des prévenus". "Nous n'avons entendu ni excuse ni sincérité. C'est tout, c'est ainsi", avait-il déploré, ajoutant : "Nous avons l'intime conviction que M. Strauss-Kahn savait que ces femmes étaient des prostituées, mais cela ne suffit pas. L'absence d'éléments est telle qu'il ne lui sera rien demandé après l'audience".

"Les parties civiles ont envie de leur dire : on a certes eu besoin de votre argent. Mais aujourd'hui à la vérité, on n'en veut plus", a également déclaré Me Gilles Maton, qui ne réclame qu'un euro symbolique au titre du préjudice moral.

Aussi, DSK qui devrait entendre le parquet plaider sa relaxe mardi, n'a définitivement plus rien à craindre dans le dossier du Carlton.